



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 16 NOVEMBRE 2020 À 19 H 30. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE DE JOSEPH IMBEAULT, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Madame Laurence Martel

Madame Roxanne Caron
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Romain Bergeron

Secrétaire d'assemblée :

Madame Annik Girard, secrétaire-trésorière adjointe.

2020/11-07

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2020/11-08

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2020/11-09

PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 12 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 19 octobre 2020 et du 12 novembre 2020.

2020/11-10

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance d'octobre est transmise à chaque membre du conseil.

2020/11-11

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2020 (revenus : 1 966 541 \$, dépenses : 1 591 807 \$, conciliation à des fins fiscales : -109 760 \$, excédent : 264 974 \$) soit accepté.



No de résolution
ou annotation

2020/11-12

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 69 435,81 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 octobre 2020 d'une somme de 44 375,84 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 113 811,65 \$.

2020/11-13

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2020/11-14

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2020-04

Huguette Tremblay donne avis qu'il sera présenté, à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le n° 2020-04 déterminant une taxe spéciale pour recouvrer les coûts de la gestion des matières résiduelles couvrant uniquement les matières recyclables et les ordures pour les contribuables situés en périmètre non urbain.

2020/11-15

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-04

Huguette Tremblay dépose le projet de règlement n° 2020-04 intitulé « Taxe spéciale pour recouvrer les coûts de la gestion des matières résiduelles couvrant uniquement les matières recyclables et les ordures pour les contribuables situés en périmètre non urbain ».

2020/11-16

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

ATTENDU la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU le rapport sur la gestion de l'eau potable 2019 complété par André Gagnon, inspecteur municipal et en bâtiment;

ATTENDU QUE ledit rapport a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 4 novembre 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport et des recommandations du MAMH;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 et s'engage à suivre les recommandations du MAMH.

2020/11-17

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit, dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus sont déposées.



No de résolution
ou annotation

2020/11-18

MRC - AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'entente signée avec la MRC de Manicouagan pour la gestion des matières résiduelle (résolution n° 2020/11-17a);

CONSIDÉRANT la facture n° 2349 de 11 749,15 \$ pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 2349 à la MRC de Manicouagan.

2020/11-19

AUTORISATIONS DE DÉPENSES

a) **Services professionnels – Avocats**

CONSIDÉRANT la proposition de la firme « Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. » relativement aux services juridiques pour les dossiers généraux de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la proposition d'une mensualité de 230 \$ par mois (plus taxes applicables) pour l'année 2021 présentée par la firme « Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. » pour les services professionnels juridiques tels que décrits à l'offre de services soit acceptée.

b) **Génératrice - Raccordement électrique et réservoir à essence**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une génératrice pouvant desservir le bureau municipal en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QU'un raccordement électrique à l'extérieur du bureau municipal est nécessaire pour l'utilisation de la génératrice;

CONSIDÉRANT l'estimé de Boréal Entrepreneur électricien de 11 600 \$ (plus taxes applicables);

CONSIDÉRANT l'utilité d'avoir un réservoir à essence pour alimenter la génératrice en cas de besoin;

IL EST PROPOSÉ, par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les coûts relatifs au raccordement électrique et à l'acquisition d'un réservoir à essence pour un maximum de 14 000 \$ (plus taxes applicables). Payé par la subvention de 10 000 \$ reçue de la sécurité civile dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres et par le budget général.

c) **Tables et bancs de parc**

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de tables et bancs de parc pour un maximum de 10 000 \$. Payé à même le budget général.

d) **Ordinateurs et serveur**

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile des postes de travail de la secrétaire et de la secrétaire-trésorière adjointe est atteinte;

CONSIDÉRANT la soumission de CPU Manic de 1 939,98 \$ (plus taxes applicables) pour 2 ordinateurs incluant la préparation;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile du serveur est atteinte;

CONSIDÉRANT la soumission de PG Solutions de 7 716,36 \$ (plus taxes applicables) pour un serveur incluant la configuration;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'achat de 2 postes de travail et d'un serveur selon les soumissions reçues. Payé à même le budget général.

e) **Purges automatiques de fin de ligne**

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à une purge de fin de ligne sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT la soumission de Produits BCM Itée de 14 999,44 \$ (plus taxes applicables) pour 3 purges;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Produits BCM Itée de 14 999,44 \$ (plus taxes et transport applicables). Payé avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

f) **Location Excavation RSMF**

CONSIDÉRANT le besoin d'excaver des fossés au rang 2 sur une distance de plus ou moins 200 mètres;

CONSIDÉRANT la soumission de Location Excavation RSMF de 10 362,50 \$ (plus taxes applicables);

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux d'excavation de fossés et la dépense de 10 362,50 \$ (plus taxes applicables) s'y rapportant. Payé à même le budget général.

2020/11-20

LOCATION DE SALLE – PÉRIODE DES FÊTES 2021-2022

CONSIDÉRANT le règlement n° 2020-02 stipulant le principe de location de la salle n° 122 pour la période du temps des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le principe suivant soit accepté pour la location de la salle n° 122 du Centre communautaire Édouard-Jean pour la location en période du temps des Fêtes 2021-2022 :

Toutes demandes de réservation couvrant la période du 24 décembre au 2 janvier se font comme suit :

1. Par tirage au sort, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de janvier;
2. Seul un résident a le droit de participer à ce tirage;
3. Un dépôt de 50 \$, en argent, sera exigé lors de la demande de réservation lequel dépôt sera remboursé si le demandeur n'a pas été choisi lors du tirage au sort (le demandeur devra se présenter au bureau municipal pour obtenir remboursement s'il y a lieu);
4. Toute demande devra parvenir au bureau municipal avant 12 h le vendredi précédent la réunion du conseil (date limite).

Si aucune demande n'est reçue à la date limite, la procédure normale de location s'appliquera, soit « premier arrivé, premier servi ».



No de résolution
ou annotation

2020/11-21

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ INTERMUNICIPAL DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie signée avec la municipalité de Chute-aux-Outardes (résolution n° 2020/11-04);

CONSIDÉRANT la création du comité intermunicipal du service incendie formé d'un élu et des directeurs généraux des municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau et Pointe-aux-Outardes ainsi que du directeur du service incendie;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Joseph Imbeault soit nommé pour siéger au comité intermunicipal du service incendie.

2020/11-22

COVID-19 – CONTRÔLE D'ACCÈS À LA RÉGION

CONSIDÉRANT les zones rouges et orange autour de notre région;

CONSIDÉRANT l'augmentation inquiétante des cas positifs dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs provenant de l'extérieur apportent déjà leurs lots de risques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite limiter l'accès à la région aux déplacements essentiels uniquement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préserver la santé de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une demande soit transmise à monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, réclamant des mesures coercitives aux contrôles routiers pour éviter que la région bascule en zone rouge;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au docteur Richard Fachehoun, médecin responsable, direction de santé publique de la Côte-Nord;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à monsieur Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan.

2020/11-23

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2020/11-24

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.



No de résolution
ou annotation

2020/11-25

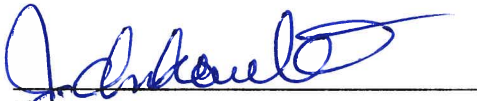
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions des membres et du public.

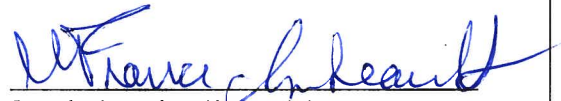
2020/11-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 02.



Maire



Secrétaire-trésorière adjointe

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

